

PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue par visioconférence le 30 janvier 2023 à 13 h 15.

**SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

- M. Luc Noël : préfet;  
M. Léonard Labrie : préfet suppléant,  
maire d'Aganish;  
M. Ginette Paquet : conseiller,  
maire de Longue-Pointe-de-Mingan;  
M. Henri Wapistan : conseillère,  
maire de Natashquan;  
M. Jacques Bernier : conseiller,  
maire de Rivière-au-Tonnerre;  
M<sup>me</sup> Hélène Boulanger : conseillère,  
maire de L'Île-d'Anticosti;  
M<sup>me</sup> Josée Brunet : conseillère,  
maire de Rivière-Saint-Jean;  
M. Martin Côté : conseiller,  
maire de Baie-Johan-Beetz.

**EST ABSENT :**

- M. Paul Barriault : conseiller,  
maire de Havre-Saint-Pierre.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

- M<sup>me</sup> Nathalie de Grandpré : directrice générale et greffière-trésorière.

**1. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La greffière-trésorière constate que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été régulièrement envoyé à tous les membres du conseil par courrier recommandé ou remis en personne, et ce, au moins trois jours avant la date de la séance extraordinaire.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 13 h 15 par monsieur Luc Noël. Madame Nathalie de Grandpré fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. CYBERSÉCURITÉ :
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

17-23



#### **4. CYBERSÉCURITÉ**

Attendu l'offre de services de la FQM afin de mettre en place une stratégie de protection des données de la MRC au montant de 10 998 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que l'offre inclut la surveillance et le contrôle du réseau, des boîtes de courriel et messagerie et la mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber risques;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre de services de la FQM pour mettre en place une stratégie de protection des données de la MRC au montant de 10 998 \$ plus les taxes applicables;
- Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°17-23.

Certifié en date du 30 janvier 2023.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 13 h 25.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
greffière-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

18-23